

**PRIX NATIONAL D'EXCELLENCE – 2025
TOURISME-HOTELLERIE-RESTAURATION-LOISIRS**

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Tous les candidats aux trois (03) Prix des secteurs du tourisme et des Loisirs devront fournir les pièces ci-après :

- 1) Lettre de motivation au Premier Ministre, Président du Comité National ;**
- 2) Catalogue des réalisations ;**
- 3) Fiche technique de présentation :**
 - **Pour les établissements d'hébergement et de restauration** : La fiche technique de présentation de l'établissement est rédigée en une page décrivant succinctement l'établissement, sa date de création, sa capacité d'accueil et les catégories de chambres ou de salles à manger, le nombre d'employés ainsi que leur qualification ;
 - **Pour les agences de voyages et les établissements de loisirs** : La fiche technique est rédigée en une page décrivant succinctement l'établissement, sa date de création, sa catégorie, le nombre d'employés et sa qualification, les activités commercialisées ;
- 4) Compte des résultats et bilans simplifiés pour les 3 dernières années (2022, 2023, 2024) ;**
- 5) Curriculum Vitae du gérant ;**

6) Déclaration Fiscale d'Existence ;

7) Attestation de Situation Fiscale (datant de moins de 3 mois) ;

8) Relevé du personnel (à se procurer auprès de la CNPS datant de moins de 3 mois)

9) Situation de Prévoyance Sociale pour les Entreprises ;

10) Relevé d'Identité Bancaire.

11) 10 Photos (bonne netteté et bon contraste) au format 13,00 cm X 18,00 cm présentant l'établissement et ses principales infrastructures :

- Façade principale ;
- Réception ou accueil ;
- Différentes catégories :
 - De chambres y compris les sanitaires,
 - De différentes salles de repas s'il y a lieu intégrant les sanitaires ;
 - De différents espaces de jeux ;
- Environnement immédiat (voisinage);
- Locaux communs : sanitaires (WC), bars ou buvette, etc. ;
- Photographie illustrant la mise en œuvre des bonnes pratiques environnementales au sein de l'établissement ;
- Equipements, literie, couverts et linge de table.

12) Certificat de salubrité de l'Institut National d'Hygiène Publique en cours de validité

13) Document de présentation générale de l'établissement répondant aux dispositions de la grille individuelle de notation, et précisant le rayonnement, l'impact et l'efficience dans le secteur d'activité (exemplarité dans le secteur d'activité);

I- FRAIS DE PARTICIPATION

La participation au Prix National d'Excellence des secteurs **TOURISME-HOTELLERIE-RESTAURATION-VOYAGES et LOISIRS** est libre et gratuite pour toutes les entreprises candidates.

II- DEPOT DES DOSSIERS CANDIDATURES

Deux possibilités s'offrent aux candidats.

3- 1 Dépôt Physique

Les dossiers de candidature peuvent être déposés sous pli fermé auprès :

- Du Secrétariat technique central à la **Direction des Activités Touristiques, sis à Abidjan- Plateau, Immeuble Nour Al Hayat, 6^{ème} étage. Point focal : Madame Générosa N'GATTA Cel. 07 58 23 44 49.**
- Dans les **13 Directions Régionales du Ministère du Tourisme et des Loisirs** à : Abengourou, Abidjan-Nord , Abidjan-Sud , Bondoukou, Bouaké, Daloa, Grand Bassam, Korhogo, Man, Odienné, San Pedro, Séguéla et Yamoussoukro et les **20 Directions Départementales du Ministère du Tourisme et des Loisirs** à : Adzopé, Agboville, Abidjan Sud, Abidjan Nord, Bouaflé, Bouna, Boundiali, Dabakala, Dabou, Daoukro, Danané, Dimbokro, Divo, Ferkessédougou, Gagnoa, Guiglo, Katiola, Mankono, Sassandra, Soubré.

NB : L'ensemble du dossier devra être fourni sous pli en un exemplaire physique relié et une copie numérique en PDF sur clé USB de bonne qualité.